

**Compte-rendu sommaire**

**Présents** : Monsieur GUDIN, Madame HUGUET, Madame BILLARD, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVE, Monsieur SALLE, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame GUERIN.

**Absent(es) excusé(es)** : Monsieur NASSIVET (donne pouvoir à Monsieur JACQUET).

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

**01) Budgets : Commune, Service des eaux et de l'assainissement, Caisse des écoles**

a) Compte Administratif 2014 Commune

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2014 de la Commune d'Artenay.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2013	647 784,23 €
Dépenses d'investissement	2 168 270,11 €
Recettes d'investissement	2 688 925,48 €
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>127 128,86 €</b>
Résultat reporté 2013	+ 1 240 312,51 €
Dépenses de fonctionnement	2 769 226,02 €
Recettes de fonctionnement	3 492 658,92 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 963 745,41 €</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le Compte administratif 2014.

b) Compte de gestion 2014 Commune

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion, pour l'exercice 2014 de la Commune d'Artenay.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2014 de la commune d'Artenay du receveur municipal.

c) Affectation de résultat Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2014 du Budget Commune laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 127 128,86€ (cent vingt-sept mille cent vingt-huit euros et quatre-vingt-six centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 677 403 € en dépenses et à 38 550 € en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 2 579 025,64 € (deux millions cinq cent soixante-dix-neuf milles vingt-cinq et soixante-quatre centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 127 128,86 € (cent vingt-sept mille cent vingt-huit euros et quatre-vingt-six centimes) (compte 001).
- **constate** l'excédent reporté à la section de fonctionnement de 1 813 043,78 € (un million huit cent treize mille quarante-trois et soixante-dix-huit centimes) (compte 002).
- **décide** d'affecter la somme de 765 981,86 € (sept cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-un et quatre-vingt-six centimes) à la section d'investissement du Budget Primitif 2015 (compte 1068).

d) Vote du budget Commune 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2015 et donne toute les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour, 3 voix contre) des membres présents :

- **vote** le budget unique 2015 de la commune, arrêté équilibré à la somme de 4 695 913,93 € (quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent treize euros et quatre-vingt-treize centimes) à la section de fonctionnement et à la somme de 2 462 284,53 € (deux millions quatre cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante-trois centimes) à la section d'investissement.

e) Compte Administratif 2014 Eau et Assainissement

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2014 du service de l'eau et de l'assainissement.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2013	- 703 357,56€
Dépenses d'investissement	214 261,83€
Recettes d'investissement	217 814,23€
Déficit d'investissement	699 805,16€

Résultat reporté 2013	0,00€
Dépenses de fonctionnement	141 026,90€
Recettes de fonctionnement	267 390,66€
Excédent de fonctionnement	126 363,76€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement.

f) Compte de gestion 2014 Eau et Assainissement

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion pour l'exercice 2014 du service de l'eau et de l'assainissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2014 du service de l'eau et de l'assainissement du receveur municipal.

g) Affectation de résultat Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2014 du Budget du Service des Eaux et de l'Assainissement laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 703 357,56€ (sept-cent-trois-mille-trois-cent-cinquante-sept euros et cinquante-six centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 0,00€ en dépenses et à 0,00€ en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 188 820,92€ (cent-quarante-vingt-huit-mille-huit-cent vingt euros et quatre-vingt-douze centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 699 805,16 € (six-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille-huit-cent-cinq euros et seize centimes) (compte 001).
- **décide** d'affecter la somme de 126 363,76 € (cent-vingt-six-mille-trois-cent-soixante-trois euros et soixante-seize centimes) à la section d'investissement du Budget Primitif 2015 (compte 1068).

h) Vote du budget Eau et Assainissement 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2015 et donne toutes les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2015 du service des eaux et de l'assainissement, arrêté équilibré à la somme de 262 412,06€ (deux-cent-soixante-deux-mille-quatre-cent-douze euros et six centimes) à la section de fonctionnement ; et la somme de 1 758 334,12€ (un million sept-cent-cinquante-huit-mille-trois-cent-trente-quatre euros et douze centimes) à la section d'investissement.

i) Compte Administratif 2014 Caisse des Ecoles

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil municipal examine le compte administratif, pour l'exercice 2014 de la caisse des écoles.

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0
<b>Résultat</b>	<b>0</b>
Résultat reporté 2013	- 6 983,20€
Dépenses de fonctionnement	202 776,49€
Recettes de fonctionnement	249 888,57€
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>40 128,88€</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2014.

j) Compte de gestion 2014 Caisse des Ecoles :

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion, pour l'exercice 2014 de la Caisse des Ecoles :

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2014 du receveur municipal.

*k) Affectation de résultat Caisse des écoles*

Après avoir entendu le compte administratif 2014 de la caisse des écoles et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement s'élevant à 40 128,88€ (quarante-mille-cent-vingt-huit euros et quatre-vingt-huit centimes) au compte 002.

*l) Vote du budget 2015 Caisse des écoles*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2015 et donne toute les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2015 de la caisse des écoles arrêté équilibré à la somme de 196 317,79€ (cent-quatre-vingt-seize-mille-trois-cent-dix-sept euros et soixante-dix-neuf centimes) à la section de fonctionnement.

**02) Vote des taxes 2015**

Les conseillers prennent connaissance des taux de référence communaux des 3 taxes directes locales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de maintenir les taux communaux pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation :	<b>15,23%</b>
Foncier bâti	<b>13,90%</b>
Foncier non bâti	<b>38,62%</b>

**03) Vote des subventions 2015**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **fixe** le montant des subventions 2015 selon le tableau annexé.

**04) Réévaluation des loyers**

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer du local commercial sis au 22 Bis, place de l'Hôtel de Ville à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**05) APENO**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une subvention annuelle à hauteur de 0,10€ par habitant, soit un montant de 188,70€ (cent-quatre-vingt-huit euros et soixante-dix centimes) à l'Association de Protection de l'Environnement et des nappes phréatiques du Nord de l'Orléanais (APENO).

#### **06) FAJ / FUL**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 207,57€ (deux-cent-sept euros et cinquante-sept centimes) ; soit 0,11€ par habitant.

- **décide** de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement et dispositif solidarité, énergie, eau et téléphonie, à hauteur de 1 452,99€ (mille-quatre-cent-cinquante-deux euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) dont 70% pour le FSL et 30% pour les autres dispositifs ; soit 0,77€ par habitant.

#### **07) Personnel de la Fonction Publique Territoriale**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que, suite au départ d'un agent par voie de mutation, il y a lieu de supprimer son poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de supprimer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

- **décide** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du **1<sup>er</sup> avril 2015**.

#### **08) HP-PACT**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de ne pas adhérer à l'Habitat & Développement-PACT.

#### **09) Mission Locale Orléanais**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **décide** de ne pas verser de subvention exceptionnelle à la Mission Locale Orléanais.

#### **10) Marché de vérification et de maintenance des appareils de lutte contre l'incendie**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis du jeudi 12 février 2015 concernant le marché de vérification et de maintenance des appareils de lutte contre l'incendie.

Après analyse des propositions, l'offre de l'entreprise **3 Protection** est la mieux disante.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise 3 Protection.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

## **11) CLECT : Attribution des compensations 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts, article 1609 nonies IV,

**Vu** la délibération du conseil de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine N°2015-19 du 9 avril 2015, approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), fixant le montant des attributions de compensation provisoires pour 2015,

**CONSIDERANT** l'exposé de Monsieur Le Maire, rappelant que la mission de la CLECT consiste, conformément à l'article 1609 nonies IV du Code Général des Impôts, à procéder à l'évaluation des charges financières transférées à l'EPCI (Communauté de Communes) à FPU, et ce, consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier.

Il rappelle la délibération N° 2014-51 du 20 novembre 2014 de la CCBL selon laquelle certaines voiries communales étaient transférées, à l'unanimité, à la Communauté de Communes, devenant à cet effet d'intérêt communautaire, ainsi que l'arrêté préfectoral du 22 février 2015 prenant acte de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « création, aménagement ou entretien de la voirie » de la CCBL.

Ce transfert de voiries, entraînant un transfert de charges et une évolution des attributions de compensation pour certaines des communes membres, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer afin de valider la nouvelle répartition des attributions de compensation provisoires pour 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** la nouvelle évaluation des charges établie par la CLECT de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, consécutivement au transfert de la voirie d'intérêt communautaire, au titre de l'exercice fiscal 2015, soit 891 509,00€ pour la Commune d'ARTENAY.

## **12) Désignation des représentants au Syndicat Mixte Artenay - Poupry**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de renouveler les représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte Artenay - Poupry.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions) des membres présents :

- **désigne** les représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte Artenay – Poupry comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pascal GUDIN	Monsieur Christophe MAISONS
Monsieur Jean-François MALON	Monsieur Francis VAURY
Madame Magalie TROUVÉ	Madame Annie SOUBIEUX

## **13) Affaires diverses**

### a) Cautionnement Radio Vag'

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'association Radio Vag' a sollicité la Commune pour se porter caution d'un prêt pour investir sur du nouveau matériel et l'aménagement de leur nouveau local sis 61 rue de la Croix Blanche.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accorde** sa garantie pour le remboursement du prêt que l'association Radio Vag' se propose de contracter
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire présente également le devis de la mise aux normes de l'escalier d'un montant de 3 835,00€.

La Commune sera porteuse de ces travaux.

b) Musée

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **modifie** les articles de certains articles de la boutique du musée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

c) Judo Club de la Région d'Artenay

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Judo Club de la Région d'Artenay relatif au projet d'un complexe sportif et à l'intégration du professeur du club (dont le contrat arrive à terme au 31 août 2015) au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il manque un gymnase pour le collège et que le Dojo n'est pas adapté à la compétition.

Le dossier a été vu avec Monsieur BRACQUEMOND, président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, qui précise que le dossier est d'actualité.

d) MORY

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une réunion avec Monsieur Serge GROUARD en sa qualité de Député du Loiret est prévu le 15 avril 2015 quant au devenir de salariés l'entreprise MORY.

e) Artenay Bars

L'entreprise Artenay Bars va installer une unité de traitement des eaux usées.

f) TEREOS

Une réunion a eu lieu entre TEREOS et les riverains suite aux problèmes d'odeurs du au méthaniseur.

M. Le maire a donné lecture d'un courrier des riverains remis à TEREOS lors de cette réunion.

Il y a lieu d'avoir une attitude préventive sur ce problème.

Monsieur GUDIN va rencontrer la Direction Départementale de la Protection des Populations. Un courrier va être fait à l'ARS afin de les sensibiliser sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.